

Conseil municipal du :

22 juin 2018

L'an deux mille dix huit le 22 juin à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents : Yvon DELAUNAY; Anita LE GUEN ; Yves LE MEUR ; Mickaël PAUL ; Patrick OLLIVIER ; Marie-Aimée LE ROLLAND ; Roseline FAVEAUX; Georges BOCHER ;Pierre LE ROY ; David THOMAS ; Caroline SAMSON-RAOUL ; Chantal CLECH représentée par Anita LE GUEN ; Marie-Paule QUEMENER représentée par Caroline SAMSON-RAOUL

Etaient absents :

Etait excusée :Caroline LE SENECHAL

Madame LE ROLLAND Marie-Aimée a été nommée secrétaire

Revoyure du contrat départemental de territoire 2016-2020:

Monsieur le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de GP3A, une enveloppe financière globale d'un montant de 10190237 € a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;***
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ;***
- la présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.***

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal décide de :

- APPROUVER, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020,***
- VALIDER, l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de GP3A, présenté par Monsieur le Maire,***
- AUTORISER, sur ces bases, Monsieur le Maire, ou les adjoints, à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.***

Délibération adoptée à l'unanimité

***Pour copie conforme
Le Maire***